

# LA GAZETTE DE VILLEMAGNE L'ARGENTIERE

Bulletin d'informations municipales – décembre 2023



## SOMMAIRE

**. Edito**

**. Vie du village**

**. Vie associative**

**. Festivités**

**. Infos pratiques**

**. Etat civil**



## Edito

Bonjour,

Le temps est venu pour nous de dresser un bilan du mi-mandat. Cette gazette nous invite à faire le lien entre toutes les actions qui ont été menées dans le but de faire avancer la structure communale.

Malgré les limites budgétaires qui vous ont été signifiées dans les gazettes précédentes, nous souhaitons communiquer avec vous afin de vous faire apprécier, du point de départ à la réalisation des objectifs, toutes les démarches entreprises.

Nous trouverons ici l'occasion de remercier toutes les personnes, élus, employés, collectivités, financeurs, citoyens, qui par leur engagement, leur sens collectif, leur soutien indéfectible ont permis de construire le projet communal.

Dans les collectivités il y a toujours le temps des dossiers et le temps des réalisations, qui ne se concrétisent à l'habitude qu'en fin de mandat.

Des situations complexes et impératives comme la gestion de la ressource d'eau, la gestion du cimetière, le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) sont à l'ordre du jour.

La crise du Covid est derrière nous, alors que nous entrons à ce jour dans une autre crise : celle de l'eau pour laquelle nous sommes impliqués à inverser une situation défavorable.

Des solutions ont été trouvées pour la rénovation du patrimoine n'impliquant qu'environ 5000 euros de financement pour la sécurisation et la toiture de la Tour de Mirande. Le reste des opérations étant menées et financées à 100 % par des apports extérieurs à la commune, ce que l'on peut qualifier d'opération blanche et exceptionnelle, après l'obtention du déplafonnement auprès des services préfectoraux.

Le cœur du village sera prochainement équipé de nouveaux lampadaires LED (26 au total) qui viendront renforcer les économies engendrées par la coupure de l'éclairage public en nocturne.

Nous remercions toutes les personnes qui s'impliquent à rendre notre village propre et attractif, car dans la législation nationale chacun est responsable de l'entretien de son devant de porte.

Merci aussi à toutes les personnes qui respectent un stationnement raisonnable, rendant possible l'intervention hypothétique des pompiers et permettent une circulation sereine des personnes à mobilité réduite.

Par un comportement citoyen un village se porte mieux et les rapports de voisinage en deviennent apaisés.

Merci à tous pour votre implication, merci à ceux qui prendront « le train en marche.

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et compte sur votre soutien pour dépasser les comportements individualistes pour apaiser le collectif. Comme l'affirmait Nelson Mandela « la liberté sans le civisme, la liberté sans la capacité de vivre en paix, n'est absolument pas la vraie liberté.

**Une bonne année 2024 à tous !**



## Vie du village

### Bilan de mi- mandat

Depuis le début du mandat, nous avons travaillé dans une appropriation des difficultés, conscient de nos limites à pouvoir aller au-delà du possible sans mettre en péril l'équilibre communal.

Grâce à l'implication de citoyen, nous avons pu organiser la purge de l'ancienne décharge. Ce chantier participatif a fait évoluer les comportements dans notre village et une attitude respectueuse de la nature, malgré un certain nombre d'écarts toujours à déplorer, a été constatée. Merci à tous.

Une opération de remise en état et de sécurisation des monuments a été faite en début de mandat (pont du diable et verrière dangereuse de l'église)

Le platelage de la passerelle qui était périlleux a été remplacé grâce à l'implication de Gerard Benevens (1<sup>er</sup> adjoint), Patrick Nuez (conseiller municipal) et Sylvain Benevens. Un grand merci car cette opération a été réalisée à moindre coût pour la commune en se limitant à l'achat de matériaux.

Le chemin de la Gure a été asphalté tout comme la portion de route comprise entre le café de la Promenade et le Passelis. Merci au service départemental.

Une signalétique provisoire a été installée. Merci au conseil des jeunes et à l'association « las Coudenos » qui ont réalisé les petits panneaux indicatifs en bois.

Des toilettes publiques et un parking de 33 places ont été réalisés sur la commune. Merci au conseil départemental d'être intervenu financièrement sur ces opérations.

Un document unique a été mis en place pour les employés municipaux.

Les pierres se détachaient de la tour de Mirande et la toiture s'écroulait. Les financements ont été obtenus auprès des fonds Feder, par l'intermédiaire du Pays Haut Languedoc et Vignobles à hauteur de 19876,80 euros sur un montant total de travaux de 24 846 euros pour cette remise en état. La mairie va pouvoir retirer les barrières de sécurisation.

Une toiture provoquait des désordres collatéraux sur la maison Roger et l'église. Nous sommes intervenus sur cette portion de toit pour éviter les dommages que provoquaient les infiltrations d'eau dans les structures précitées.

La commune avec par le Pays Haut Languedoc et Vignobles ont géré l'extinction de l'éclairage public.

## Site internet et Facebook

Un nouveau site internet ; **villemagne-largentiere.fr** a été créé pour faciliter la communication entre les habitants, les services municipaux et les autres personnes concernées par la commune. Il est associé à un site Facebook ; **Commune de Villemagne l'Argentière**. Ces derniers sont plus faciles d'accès et plus régulièrement alimentés.

## Salle polyvalente

Nous sommes conscients de la gêne occasionnée par la fermeture de la salle polyvalente. L'année 2024 devrait voir la mise en sécurité de la salle. Les travaux essentiels seront financés, nous l'espérons, grâce à la vente de bâtiment communaux et à l'obtention de financements « fonds verts ». Nous mettons tout en œuvre pour une ouverture au cours de l'année.

## Opération « J'entretien mon trottoir »

**Nous vous rappelons que les bacs à ordures doivent être retirés aussitôt après le passage du sictom et rangés à l'intérieur** (non visible de la rue). Ceux qui resteront volontairement dehors seront considérés comme encombrants et retirés. Merci de ne rien jeter dans les caniveaux (graisse, produit ménager, ciment...)

Merci de votre participation à l'embellissement du village.

## Stationnement abusif

**La réglementation du stationnement ne permet pas une immobilisation prolongée d'un véhicule sur l'espace public.**

Nous remercions les propriétaires de bien vouloir procéder à l'enlèvement pour éviter les désagréments de fourrière.

## Circulation des pompiers et des personnes à mobilité réduite

Le stationnement anarchique nuit aux règles élémentaires de sécurité en matière de circulation interne au village.

Les accès aux bornes incendie sont obstrués, ainsi que le passage piéton dans certaines ruelles.

## Circulation douce

Grâce au plan hérault voté en 2019, le département poursuit l'aménagement des voies cyclables et vertes modernes et sécurisées. Le département examine la faisabilité de cette liaison cyclable qui relirait Villemagne à la voie verte Passa Pais par la route départementale N922.

## Sécurité

Afin de sécuriser la traversée du village, des panneaux STOP ont été installés. Nous avons profité de la réfection de la chaussée par le département, pour effectuer cette opération à moindre coût.

## Extinction de l'éclairage public



Depuis le 14 octobre les lampadaires du village s'éteignent de 1h à 6 h du matin, ceux de La Gure et de Camp esprit, de 11h à 6h. Nous vous informerons ultérieurement de l'impact économique de cette opération.

## Saint Grégoire et saint Majan

Une opération de réfection de la toiture de Saint Grégoire qui comportait 18 gouttières jusqu'à il y a peu de temps, va être entièrement refaite.

Les financements à hauteur de 80 % ont été obtenus auprès de la DRAC, le département et la région.

Grâce à une sollicitation de déplafonnement auprès du préfet nous pouvons aller au-delà de 100 % des financements extérieurs.

Une association compte prendre à sa charge les 40 000 euros qui auraient été impartis à la commune. Nous réussissons à faire une opération blanche (aucun apport municipal)

La même opération est en cours pour refaire la toiture de Saint Majan. Nous sommes en attente de la finalisation des apports extérieurs pour prendre en charge la part communale. Une association patrimoniale et Pays Haut Languedoc sont en ordre de marche pour boucler rapidement ce projet qui nous le rappelons ne coûtera rien à la commune.

Si vous souhaitez faire un don en ligne :

[-fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-st-majan-a-villemagne-largentiere](https://fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-st-majan-a-villemagne-largentiere)

[-fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-st-gregoire-a-villemagne-largentiere](https://fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-st-gregoire-a-villemagne-largentiere)

Ou venez retirer votre bulletin de don en mairie.

## ► L'église Saint-Majan a besoin de vous !

### ◆◆ LE PROJET

Placée au cœur du village, l'église Saint-Majan est composée d'une nef unique à trois travées, aboutissant sur un chœur polygonal à cinq chapelles rayonnantes. La toiture en ardoise suit une forme atypique en raison de multiples modifications de l'édifice. Cette particularité est vraisemblablement à l'origine de sa mauvaise étanchéité.

En effet, des infiltrations d'eau ont été constatées, entraînant des dommages sur les peintures murales, particulièrement sur le décor bleuté de la voûte. De la sorte, la couverture doit être restaurée, ainsi que les parties altérées de la structure, afin d'assurer la sauvegarde de l'édifice. La mise hors d'eau s'accompagne de la consolidation de certaines baies qui laissent actuellement entrer l'eau et l'air.

Aidez-nous en faisant un don !

### ◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

A l'origine, l'église Saint-Majan faisait partie d'une abbaye édifiée par des moines bénédictins à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Cette construction s'est faite sur l'emplacement d'une église primitive datant du siècle précédent. Afin de la préserver des ravages de la Guerre de Cent Ans, l'église

est fortifiée au XIV<sup>e</sup> siècle.

Toutefois, ces modifications ne la protégèrent pas des assauts huguenots lors des guerres de Religions. Lorsque l'ordre de Saint-Maur prit possession de l'abbaye au XVII<sup>e</sup> siècle, l'église fut transformée : les deux premières travées ruinées furent détruites. C'est probablement à cette époque qu'une tribune d'orgue, aujourd'hui disparue, fut établi sur le mur nord.

À la Révolution, l'abbaye est vendue comme bien national et, l'église est transformée en verrerie. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'édifice est rehaussé de 2 mètres afin de le protéger des crues de la Mare. L'accès de l'église se fait dorénavant par un escalier monumental. En 1818, l'église Saint-Grégoire, alors paroissiale, fut inondée. Dès lors, Saint-Majan redevint un lieu de culte et reprend cette fonction. L'église Saint-Majan est classée au titre des monuments historiques en 1921.

Montant des travaux	350 000 €
Objectif de collecte	70 000 €
Début des travaux	Mai 2022



CRÉAT Photos © Fondation du patrimoine

## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration de L'église Saint-Majan

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'est abouti pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte. Il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistant à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/79207](http://www.fondation-patrimoine.org/79207)  
ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine  
L'église Saint-Majan

#### Le montant de mon don est de

80 €  150 €  250 €  500 €

Autre montant \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

## ► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

#### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 1% du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'affichage ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou pour des motifs légitimes de vous opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine - [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org). Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité. Si vous ne souhaitez pas que nous la communiquions via coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



**FONDATION DU PATRIMOINE**  
Délégation Occitanie-Méditerranée  
Palais Jacques Coeur et des Trésoriers de France  
5, rue des Trésoriers de France  
34000 Montpellier  
09 63 57 44 06  
[occitanie@fondation-patrimoine.org](mailto:occitanie@fondation-patrimoine.org)  
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [i](#) [t](#) [i](#) [n](#)



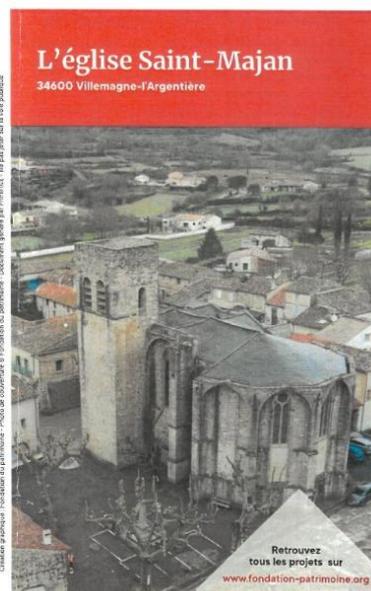
**COMMUNE DE VILLEMAGNE-L'ARGENTIERE**  
4 rue de L'hôtel des Monnaies  
34600 Villemagne-L'Argentière  
04 67 95 09 23  
[mairie.villemagne@wanadoo.fr](mailto:mairie.villemagne@wanadoo.fr)

#### ► Nos partenaires



► Je donne !

Pour la restauration de



**L'église Saint-Majan**  
34600 Villemagne-L'Argentière

Retrouvez tous les projets sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

Crédit photo : Fondation du patrimoine. Document réalisé par ProFoto - Ne pas publier sur le web public.

## Cimetière

La commune de Villemagne a de gros soucis en matière de gestion du cimetière. En effet, l'amplitude des concessions est nulle, alors que nous avons injonction d'avoir en notre possession 5 fois le nombre de concession égale au décès par année. La moyenne de décès étant de 3 par an, nous sommes dans l'obligation d'avoir 15 concessions d'avance !

La commune n'étant pas en capacité de provisionner pour le rachat ou la préemption du terrain qui jouxte (ce qui représenterait une dépense de 150 000 euros) nous avons confié au syndicat mixte du Pech Bleu la recherche en généalogie et l'accompagnement à un règlement du cimetière, pour la récupération de tombes abandonnées, avec la création d'un ossuaire et d'un tombeau provisoire...

Cette opération ne nous engage qu'au versement de 300 euros de cotisations auprès du Syndicat Mixte du Pech Bleu.

Créer un cimetière en déconnexion serait également une opération très onéreuse. Pour nous mettre en conformité avec la loi et en rapport avec nos finances nous n'avons pas d'alternative à cette opération.

## Gemapi

Avec les services de Grand Orb, nous avons mené une opération de vérification de la solidité des ouvrages de protection (digues dites remparts) en cas d'inondation.

Plusieurs carottages ont été effectués. Nous avons pu vérifier que les digues étaient en bon état et étaient pleines et non remblayées. Une autre opération de mise aux normes a suivi.

Nous remercions la communauté des communes pour avoir pris en compte cette opération.

## Eau et assainissement

Conformément à la sollicitation préfectorale de 2013, nous nous impliquons à rationaliser l'adduction d'eau et l'assainissement sur la commune.

Nous avons obtenu du syndicat Mixte Mare et Orb Libron la possibilité de nous raccorder sur la conduite de Fontcaude pour l'alimentation de la Gure.

Nous avons anticipé au moment du passage de la fibre en plaçant dans la tranchée une conduite d'eau reliant le pont de la Gure au hameau.

Nous avons à ce propos dû augmenter le prix de l'eau, car nous ne pouvions coopter les subventions auprès de l'agence de l'eau, si le prix du m<sup>3</sup> était

inférieur à 1 euro. Nous avons dû harmoniser les prix avec ceux du Pradal et de Bédarieux pour pouvoir solliciter les subventions

Parallèlement nous avons travaillé avec la mairie de Bédarieux pour la normalisation des réseaux sur la zone de Camp Esprit. La partie effluents étant amenée à être inversée en direction de la station d'épuration de Bédarieux (la station actuelle ne permet pas une conformité de traitement et se déverse dans la Mare) .

L'adduction d'eau va se faire en sens inverse aussi et nous sommes en plein travail avec Bédarieux pour commencer l'opération dans les plus brefs délais. Une autre réflexion est en cours avec l'ARS et l'agence de l'eau pour trouver une solution pour le village.

## Commodat

Nous remercions Dominique Azaïs, cousine de Marthe Oustry de la Gure, qui grâce à un commodat établi entre elle-même et la mairie, nous permet d'utiliser son terrain pour créer un parking.

## Ecole

Nous sommes heureux d'accueillir à nouveau Alexandra dans les locaux de l'école et nous remercions sa remplaçante pour tout le travail accompli.

## Festivité du 11 novembre 2023

La municipalité remercie la chorale « les chœurs de l'argentière » à l'occasion de la commémoration de l'armistice de 1918



## Remise de médaille

La municipalité a tenu à féliciter Gaétan ANINAT pour son titre de champion du monde avec l'équipe de France de rugby militaire.

Une remise de médaille avec un apéritif s'est tenue le 14 octobre à la maison Roger en présence de sa famille et ses amis.



## Vie associative

### Société Archéologique et Historique des Hauts-Cantons de l'Hérault

Lors de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2022, l'équipe de la SAHHCH a été renouvelée. Voici la nouvelle composition du Bureau : Etienne Dumont (président), Jackie Estimbre (vice-présidente), Marie-Christine Besson (trésorière), André Théron (trésorier adjoint), Céline Salles (secrétaire), Marie-Noëlle Tourn, Claudine Jacquet et Emmanuel L'Hénaff (secrétaires adjoints). Ont été organisées en 2023 sept conférences et cinq sorties, afin de dynamiser cette Association. Elle comporte 134 adhésions. Les permanences du musée (classé MH au 5 rue Saint-Grégoire à Villemagne-L'Argentière) ont lieu du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, les mercredis, samedis et dimanches. Elles ont été complétées par des visites guidées de Villemagne-L'Argentière. Lors de la nouvelle Assemblée Générale du 26 novembre 2023, le dernier bulletin, édité, a pu être remis aux adhérents. La SAHHCH va travailler sur la base BERNARD, en ce qui concerne la formation pour gérer les collections du dépôt archéologique. La Société Archéologique remercie la Municipalité pour les prêts des locaux et leurs équipements mis à disposition ainsi que le Département. La SAHHCH travaille aussi en partenariat avec le Pays, la DRAC et SRA, la Maison du Caroux, l'ONF, les chercheurs de l'INRAP et du CNRS et des associations locales liées au Patrimoine. Pour plus de renseignements, Contacter Etienne Dumont 06 08 87 21 52 [socarcho.ville@orange.fr](mailto:socarcho.ville@orange.fr)





L'actualité de votre Ludothèque/Bibliothèque Jeux2mô :

Depuis quelques mois la ludothèque c'est enrichi d'un petit espace informatique, que Thomas anime lors des permanences du vendredi soir, ce dernier trimestre 2023.

Avec l'équipe des bénévoles nous avons concocté un petit programme pour l'année 2024.

Tout d'abord quelques nouveautés pour les heures d'ouvertures de l'espace.

Toujours les **mardis** et les **vendredis** de **16h à 18h30**, nous maintenons les permanences et nous ouvrons en supplément les **mercredis après-midi de 15h à 18h30**.

Nous accueillons le **mercredi matin de 10h à midi** les tous petits et leurs accompagnants.

Nous proposons une nouvelle ouverture tous les **jeudis, de 16h30 à 19h**, mais ce temps n'est pas un temps de ludothèque, Thomas propose une **aide informatique et administrative**. Nous proposons aussi un **temps d'écoute et de partage** avec le collectif Avenir En Nous, un groupe de femmes en milieu rural qui ont envie de porter et de partager leur valeur, collectif soutenu par la MSA.

Tous les **premiers vendredi mois de 20h à minuit** nous proposons une soirée jeux adultes. Prochain rdv **11 janvier**

**Un vendredi soir tous les 2 mois** nous proposons un **Kfé lecture de 19h à 21h**, instant de partage de nos lectures du moment, nos livres qui nous ont marqué. Aucune obligation d'amener un livre, ni d'en présenter. Prochain rendez-vous **26 janvier**.

Nous ouvrons un nouvel atelier le **2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardi matin du mois, de 9h30 à midi**. Ateliers d'expression libre animée par La compagnie des Fées Multiples. En fonction des besoins et des envies, cela sera un atelier d'écriture, d'expression corporelle, théâtre forum... Premier rendez-vous le mardi 23 janvier, inscription au 06 26 20 22 54.

**Tous les 4èmes mercredis du mois**, nous proposons pour nos jeunes un atelier nature. Des animateurs expérimentés feront découvrir au groupe de jeunes la flore et la faune qui nous entourent. Le projet est de faire un almanach de notre bio diversité. **Premier rendez-vous mercredi 24 janvier**, inscription au 06 26 20 22 54.

Et bien sûr nous continuons nos **Samedi après-midi jeux de rôles et retro gaming** avec Thomas Romain et Stéphane. Les prochains rendez-vous seront affichés à la ludothèque.

Et soulignons le retour de la **Fête du jeu le samedi 28 septembre 2024**. Nous investirons à nouveau notre beau Village avec nos jeux et nos animations le temps d'une journée.

Voilà pour notre programme 2024, nous espérons continuer à vous voir nombreux sur nos temps de rencontre, passez de bonne fête et à l'année prochaine.



# Meilleurs Voeux 2024

"Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible"  
Antoine de Saint Exupéry



Commune de  
Villemagne l'Argentière



# Festivités

## Marché

Nous remercions l'équipe du marché qui anime tous les dimanches d'avril à octobre notre village.

## Saison musicale et culturelle

Une belle saison musicale a eu lieu cette année à Villemagne.

-Nous remercions la Sinfonietta Bardou, les services Grand Orb, qui ont communiqué le spectacle de JOANDA.

-Merci à Mr Cassaro et toute l'équipe du Festival pour vouloir s'impliquer dans notre village en proposant une manifestation d'ampleur en juillet 2024 avec le Festival Song D'une Nuit d'Eté. Cette manifestation aura besoin de bénévoles. Certaines associations du village seront impliquées dans ces journées. Tous les habitants désireux de prendre part à cet évènement sont les bienvenus. Des réunions d'informations se tiendront tout autour de l'année.

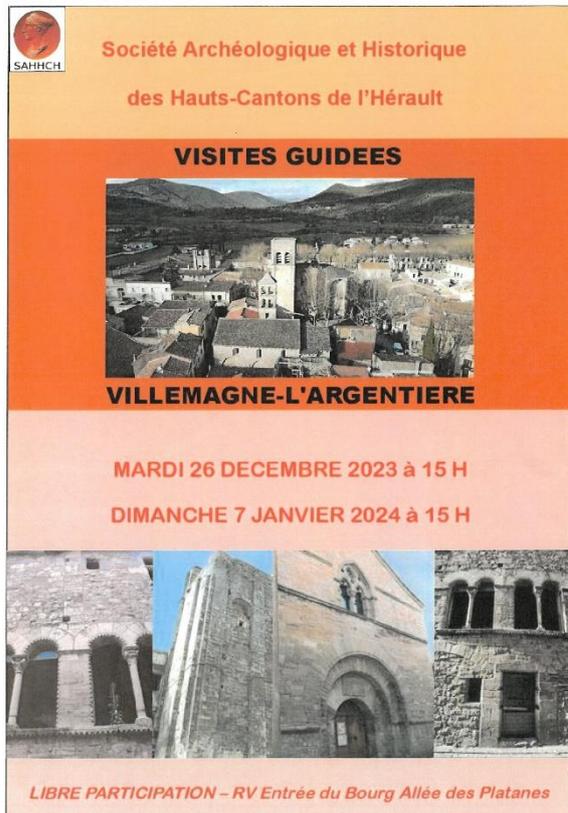
-Merci au Pays Haut Languedoc et Vignobles pour son implication au cours des journées du patrimoine avec une superbe exposition qui a eu lieu dans l'Hôtel des Monnaies.

-Merci aussi à Mr Boile pour nous avoir ravis avec une magnifique exposition d'artistes locaux tout au long de l'été.

## Marché Bio

Pour la deuxième année consécutive a eu lieu le marché BIO sur la commune. Une belle journée réussie ! Merci aux personnes bénévoles qui ont apporté leur soutien logistique à l'équipe municipale, pour le bon déroulement de cette manifestation.

## Manifestations à venir



### Vœux du maire et du conseil municipal

lundi 8 janvier 2024 à 18h30 à la maison Roger

Concert le 20 janvier 2024 à 18h « souffle d'air » - Eglise Saint Majan

Festival des majorettes le 12 mai 2024

Concert piano le 29 juin 2024

Fête du 14 juillet 2024

Festival musical 29 juillet au 4 août 2024 « song d'une nuit d'été »

Fête du jeu 28 septembre 2024

# Informations Pratiques

## Ramassage des ordures ménagères

Bac jaune (recyclables) : vendredi matin

Bac rouge (ordures ménagères) : jeudi matin

## Encombrants

Tous les 1<sup>ers</sup> mardis du mois, un employé municipal collecte vos encombrants **(seulement ce qui est très volumineux)**.

Inscrivez-vous en mairie 04.67.95.09.23 pour prévoir le passage de l'employé délégué.

## Information télé alerte

La commune de Villemagne l'Argentière s'est dotée d'un système immédiat d'alerte et d'information de la population en cas de risques naturels, chimiques ou sanitaires.

Renseignez-vous en mairie pour vous inscrire.

## Recensement

Laure Clamens est désignée pour effectuer le recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2024. Réservez-lui le meilleur accueil.

## Location

4 appartements de la maison Roger sont actuellement vacants. Si vous connaissez des personnes intéressées pour une location prenez contact en mairie.

# Le brûlage des végétaux

## Règle générale

Le brûlage à l'air libre des végétaux est interdit toute l'année

**Quels sont ces déchets végétaux appelés déchets verts ?**

Les végétaux coupés issus de l'entretien des jardins, parcs et terrains comme les tailles de haies et d'arbustes, les tontes de pelouse, les feuilles mortes...

**Pourquoi est-ce interdit ?**

- Pour préserver la qualité de l'air en évitant la libération de gaz toxiques et de particules fines
- Pour ne pas gêner les voisins par la fumée et/ou par les nuisances olfactives
- Pour ne pas risquer de générer un incendie

**Alors que faire des déchets verts ?**

Considérés comme des déchets ménagers, les déchets verts peuvent être :

compostés



Prix achat entre 30 et 300 €

broyés



Location à partir de 50 €/j

et/ou évacués en déchetterie



Gratuit

**Et si la réglementation n'est pas respectée ?**

Les contrevenants encourent une contravention de 450 €.

## Dérogations

**Pour les particuliers soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)<sup>(1)</sup>, les professionnels agriculteurs et forestiers**

### 1<sup>er</sup> cas

Si je suis à plus de 200 m de la zone sensible aux incendies de forêt et que je souhaite brûler des produits issus de mon activité agricole ou forestière<sup>(2)</sup> :

- je peux brûler toute l'année mais de manière responsable
- je fais preuve de bon sens pour ne pas provoquer d'incendie
- j'évite de brûler en période chaude et/ou de grand vent
- j'évite de brûler si j'engendre une gêne pour mes voisins

### 2<sup>ème</sup> cas

Si je suis à l'intérieur ou à moins de 200 m de la zone sensible aux incendies de forêt et que je souhaite brûler des produits issus de mes Obligations Légales du Débroussaillage ou de mon activité agricole ou forestière<sup>(2)</sup> :

je peux incinérer mes végétaux si je respecte les conditions du calendrier annuel.

**Calendrier annuel** (applicable aux propriétaires et ayant-droits)

1 <sup>er</sup> janvier au 15 mars	16 mars au 15 juin	16 juin au 30 septembre	1 <sup>er</sup> octobre au 15 octobre	16 octobre au 31 décembre
Autorisé	Déclaration annuelle en mairie	INTERDIT	Déclaration annuelle en mairie	Autorisé

Dans tous les cas il est interdit d'utiliser le feu si  vent à + de 40km/h

**Et si la réglementation n'est pas respectée ?**

- Faire du feu en forêt et à moins de 200 m est passible d'une contravention de 135 €.
- Être responsable d'un feu de forêt est passible de 3750 € d'amendes et 6 mois d'emprisonnement.

Brûlages à vocation pastorale ou agricole même réglementation ... et dans ce cadre là j'appelle le 18 avant de brûler et je surveille le feu jusqu'à son extinction complète.



(1) Le débroussaillage est obligatoire autour des constructions situées à moins de 200m des espaces boisés, landes, maquis et garrigues.  
(2) Y compris les chaumes, les sarments de vigne, la taille des vergers, les produits issus de coupe de bois, les friches, les végétaux sur pied ...

## Colis de Noël pour les séniors

Les colis de Noël pour les séniors à partir de 70 ans sont disponibles en mairie, vous pouvez venir les retirer.

# Etat Civil

## Mariage

Joris Pardal, Maëva Navarro le 02 juillet 2022

Jeremy Senecat, Claudie Pacary le 1Juillet 2023

Julien Rozat, Harmony Derche le 3 août 2023

Guillaume Catala, Nancy Denis le 12 août 2023

David Bouvier, Cécile Avignon le 12 août 2023

## Décès

-Serge Duthilleul le 9 octobre 2022

-Jacques Sudres le 1 janvier 2023

-Jacques Bernard le 27 janvier 2023

-Jennifer Arnold le 31 mars2023

-Robert Filby le 21 avril 2023

-Christiane Boubals le 2 juillet 2023

-Josette Debru le 9 août 2023

-Eliette Pons le 27 août 2023

-Daniel Therond le 10 octobre 2023

-Jean-Pierre Bonnel le 18 octobre 2023

-Jean-Claude Pomart le 28 novembre 2023

## Naissance

- Manoa Aulnette- Frassin le 10 décembre 2023

- Zoey Papillon Soetmondts le 16 décembre 2023

